



*Bilan 2016-2017 du plan d'action  
pour l'intégration des personnes handicapées*

*Avril 2018*

# BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Table des matières	Page
<b>TABLES DES MATIÈRES</b>	<b>2</b>
<b>OBJECTIFS DU PLAN D’ACTION</b>	<b>3</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>3</b>
<b>COORDINATION ET CONCERTATION</b>	<b>4</b>
Objectif 1 : Coordonner et concerter les acteurs impliqués	
<b>SENSIBILISATION</b>	<b>6</b>
Objectif 2 : Sensibiliser et former les acteurs impliqués	
<b>TRANSPORT</b>	<b>7</b>
Objectif 3 : Collaborer à la mise en accessibilité du réseau de la société de transport de Sherbrooke	
<b>AMÉNAGEMENTS URBAINS</b>	<b>8</b>
Objectif 4 : Diffuser l’offre de stationnement réservé aux personnes handicapées sur le territoire sherbrookoïse.	
Objectif 5 : Diffuser le portrait des intersections accessibles	
<b>SPORTS ET LOISIRS</b>	<b>9</b>
Objectif 6 : Offrir aux athlètes handicapés un accès à l’offre d’activités sportives, aux mêmes conditions que les athlètes inscrits dans les clubs sportifs admis à la Ville de Sherbrooke	
Objectif 7 : Améliorer l’accès à l’accessibilité de l’offre d’activités aquatiques dispensées par la Ville de Sherbrooke	<b>10</b>
Objectif 8 : Intégrer des enfants handicapés aux camps de jour sur le territoire de la Ville de Sherbrooke	<b>111</b>
<b>COMMUNICATION</b>	<b>12</b>
Objectif 9 : Adapter les outils de communication municipale afin de mieux rejoindre les personnes handicapées	
<b>PARCS ET BÂTIMENTS</b>	<b>12</b>
Objectif 10 : Améliorer l’accessibilité des parcs municipaux afin de favoriser l’inclusion sociale des personnes handicapées.	
Objectif 11 : Améliorer l’accessibilité des infrastructures municipales ayant reçu une évaluation de la performance accessible par le consultant « société logique »	<b>15</b>
<b>INTERVENTION MUNICIPALE</b>	<b>18</b>
Objectif 12 : Baliser les interventions municipales en matière d’accessibilité universelle	
<b>INTÉGRATION PROFESSIONNELLE</b>	<b>19</b>
Objectif 13 : Faciliter l’intégration professionnelle d’une personne handicapée à la Ville de Sherbrooke	
<b>PROGRAMME <i>SECOURS ADAPTÉ</i></b>	<b>20</b>
Objectif 14 : Mettre en œuvre le programme <i>Secours adapté</i>	

## BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

La coordination du plan d’action et la mise en œuvre des actions ont été réalisées grâce à l’excellente collaboration entre les services municipaux.

- ✓ Service de l’entretien et de la voirie (SEV)
- ✓ Service de la planification urbaine et du développement durable (SPUDD)
- ✓ Service des communications (S. Com)
- ✓ Service des infrastructures urbaines (SIU)
- ✓ Service des ressources humaines (SRH)
- ✓ Service des sports, de la culture et de la vie communautaire (SSCVC)
- ✓ Direction générale adjointe - gestion du territoire (DGA-GT)

### OBJECTIFS DU PLAN D’ACTION

- **Offrir un milieu de vie où chaque citoyen et citoyenne peut bénéficier des mêmes services de façon autonome, peu importe ses limitations.**
- **Travailler collectivement à diminuer les barrières physiques et sociales qui font obstacle à la participation active et à l’intégration des personnes handicapées.**

#### Lexique des acronymes :

STS	Société de transport de Sherbrooke
SSCVC	Service des sports, de la culture et de la vie communautaire
SEV	Service de l’entretien et de la voirie
SIU	Service des infrastructures urbaines et de l’environnement
S. Com	Service des communications
SRH	Service des ressources humaines
SPCI	Service de protection contre les incendies
DGA-GT	Direction générale adjointe - gestion du territoire
AQLM	Association québécoise du loisir municipal
ASDI	Association sherbrookoise pour la déficience intellectuelle

## COORDINATION ET CONCERTATION

Objectif 1 :	Coordonner et concerter les acteurs impliqués	
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
1.1 Veiller à la réalisation des actions inscrites au plan d'action. 1.1.1 Développer et mettre en place un mécanisme de suivi.	SSCVC, Loisirs et vie communautaire	Un bilan des actions réalisées a été produit à sept reprises entre les mois d'avril 2016 et mai 2017 afin de connaître l'avancement des réalisations. Le bilan a été déposé au comité de développement social et communautaire.
1.2 Produire un bilan annuel des réalisations municipales pour l'intégration des personnes handicapées. 1.2.1 Faire le recensement des actions réalisées par les services municipaux et des arrondissements au cours de l'année. 1.2.2 Rédiger un bilan annuel des réalisations municipales et faire rapport au conseil municipal et à l'OPHQ.		À partir des bilans déposés au comité de développement social et communautaire et du recensement auprès des services municipaux, un bilan annuel 2016-2017 a été produit. Ce bilan annuel est déposé au conseil municipal pour adoption.
1.3 Mettre en place un comité interservices municipal pour l'application de l'accessibilité universelle dans les projets de construction et de rénovation d'infrastructure municipale. 1.3.1 Réaliser des rencontres avec les membres du comité interservices municipal.		Un comité interservices composé de représentants du SEV, Division des bâtiments et de la Section construction et projets ainsi que du SSCVC, Division des loisirs et de la vie communautaire a été mis en place en mars 2016. Le mandat du comité est d'identifier et de prioriser les actions du plan d'action en concordance avec les projets déjà planifiés par le SEV.
1.4 Développer le réseau de concertation entre les répondants municipaux. 1.4.1 Réaliser des rencontres annuelles avec les répondants municipaux.		Une concertation des répondants municipaux s'est développée entre les services qui appliquent la notion d'accessibilité dans leurs projets.
1.5 Développer le réseau de concertation avec les partenaires institutionnels de la santé et les organismes de personnes handicapées sur le territoire sherbrookoïse. 1.5.1 Réaliser une rencontre annuelle de suivi du plan d'action avec les membres du groupe de travail des organismes de personnes handicapées. 1.5.2 Participer à des rencontres de concertation des partenaires institutionnels de la santé et des organismes de personnes handicapées.		Les membres du groupe de travail ont été informés des actions réalisées soit par courriel ou par l'intermédiaire du membre représentant des personnes handicapées au comité de développement social et communautaire. Les membres du groupe de travail ont également été impliqués dans la réalisation des actions identifiées au plan d'action.  Le comité communautaire-enfant, composé d'intervenants du Centre de réadaptation de l'Estrie et un représentant de la Ville de Sherbrooke, s'est rencontré pour échanger sur l'intégration des jeunes handicapés en camp de jour.
1.6 Participer à la rencontre annuelle du réseau provincial « Municipalités accessibles ».		Une représentante du SSCVC a participé à deux rencontres du Réseau « Municipalités accessibles », le 7 novembre 2016 sous la thématique « les différents programmes et mesures de soutien pour l'accessibilité mis en place par les municipalités au Québec », puis le 31 octobre 2017, le thème de la rencontre était « L'intégration sous toutes ses formes au sein des activités municipales de loisir ».

## BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 1 : Coordonner et concerter les acteurs impliqués		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<p>1.7 Élaborer le plan d’action 2017.</p> <p>1.7.1 Consulter les répondants des organismes de personnes handicapées et des services municipaux afin de déterminer les actions pour l’intégration des personnes handicapées.</p> <p>1.7.2 Dresser et prioriser la liste des actions pour améliorer l’intégration des personnes handicapées.</p>		<p>Le plan d’action 2016 pour l’intégration des personnes handicapées a été réalisé sur une période de deux ans (2016 et 2017) afin de permettre aux services municipaux de réaliser un maximum d’actions contenues au plan d’action. L’élaboration d’un plan d’action 2017 n’a pas été requise.</p>
<p>1.8 Participer au Colloque international « Pour une ville inclusive : Partenariats et Innovations ».</p>	<p>SSCVC, Loisirs et vie communautaire</p>	<p>Les 8 et 9 novembre 2016 avait lieu le Colloque international « Pour une ville inclusive : partenariats et innovations » à Québec. Une représentante du SSCVC a participé à l’événement dans le but de s’informer et de créer des liens de partenariat et d’échange avec les participants municipaux.</p>
<p>1.9 Participer à une séance d’information vers une expérience de loisir inclusive offerte par l’Association régionale pour le loisir et la promotion des personnes handicapées de l’Estrie (ARLPPHE).</p>		<p>Le 25 avril 2017, l’Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH) présentait le Guide de référence vers une intégration réussie en camps de jour. En deuxième partie de la présentation, Johanne Magloire, conseillère en accommodement raisonnable et agente d’éducation et de coopération à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), nous a présenté les obligations des camps de jour à l’égard des enfants en situation de handicap.</p>

# BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## SENSIBILISATION

Objectif 2 :	Sensibiliser et former les acteurs impliqués	
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<p>2.1. Sensibiliser les intervenants municipaux pour qu'ils acquièrent une connaissance des besoins des personnes vivant avec des incapacités.</p> <p>2.1.1. Organiser et réaliser une formation de sensibilisation</p> <p>2.1.2. Élaborer un outil sur les différentes incapacités</p> <p>2.1.3. Organiser et réaliser une formation sur « La clientèle diversifiée » pour le personnel.</p>	<p>SSCVC, Loisirs et vie communautaire et SRH</p>	<p>Le SRH a réalisé deux séances de formation sur le « Service à la clientèle diversifiée » pour le personnel de la Ville les 29 novembre et 6 décembre 2016. Une réflexion s'est amorcée en 2017 afin de renouveler le contenu de la formation dans le but d'optimiser nos connaissances sur la clientèle diversifiée.</p> <p>Une représentante du SSCVC a rencontré à trois reprises les directions des services municipaux afin de les informer et de les sensibiliser sur la notion d'accessibilité universelle à travers les actions municipales.</p>
<p>2.2. Représenter l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) au conseil d'administration de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées du Québec (AQLPH).</p>	<p>SSCVC, Loisirs et vie communautaire et SRH</p>	<p>Depuis juin 2015, une représentante du SSCVC siège au conseil d'administration de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées du Québec (AQLPH) en tant que membre coopté représentant le loisir municipal. Le mandat qui lui a été confié est de créer des liens entre les deux associations provinciales dans le but de faciliter l'intégration des personnes handicapées aux loisirs.</p>
<p>2.3. Souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH).</p> <p>2.3.1. Réaliser une action dans le cadre de la SQPH.</p>	<p>SSCVC, Loisirs et vie communautaire et SRH</p>	<p>Chaque année du 1<sup>er</sup> au 7 juin sous le thème « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive », la Ville de Sherbrooke diffuse sur son site Internet les outils promotionnels de la Semaine afin de sensibiliser la population à poser un geste concret pour réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire.</p>

## TRANSPORT

Objectif 3 :	Collaborer à la mise en accessibilité du réseau de la Société de transport de Sherbrooke	
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
3.1 Revoir la configuration du débarcadère pour le transport adapté devant le Carrefour accès loisirs. 3.1.1 Réaliser les mesures correctives identifiées.	SIU, Circulation, signalisation	La configuration des cases de stationnement réservées pour les personnes à mobilité réduite devant le Carrefour accès loisirs a été modifiée afin de permettre au transport adapté d’immobiliser plus d’un autobus à la fois de façon sécuritaire.
3.2 Réaliser les interventions identifiées « Ville de Sherbrooke » dans le <i>Plan de développement pour l’accessibilité du réseau régulier de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite</i> de la STS. Analyser les interventions identifiées « Ville de Sherbrooke » au <i>Plan de développement pour l’accessibilité du réseau de transport en commun pour les personnes à mobilité réduite</i> et les classer par priorité.	STS	La réalisation des interventions municipales se fait en continu et en étroite collaboration entre la STS et le SIU, circulation et signalisation.
3.3 Relocaliser l’arrêt autobus du transport adapté situé sur la rue Marquette afin qu’il soit positionné devant la rampe d’accès menant à l’entrée principale de la bibliothèque. 3.3.1 Déplacer l’arrêt d’autobus plus loin sur la rue afin de permettre aux usagers du transport adapté d’utiliser la rampe d’accès.	STS	L’arrêt d’autobus a été déplacé plus près de la rampe d’accès menant à l’entrée principale de la bibliothèque permettant aux personnes à mobilité réduite d’accéder directement à la rampe.  Deux nouveaux espaces de stationnement réservés ont été ajoutés près de l’entrée située au sous-sol.



# BILAN 2016–2017 DU PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## AMÉNAGEMENTS URBAINS

Objectif 4 : Diffuser l'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
4.1 Élaborer et diffuser sur le site Internet de la Ville l'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées. 4.1.1 Développer un outil d'information sur l'offre de stationnement réservé dans les parcs de stationnement et les espaces sur rue. 4.1.2 Diffuser l'outil d'information sur le site Internet de la Ville, à la section Citoyens - personnes handicapées.	SIU, Circulation, signalisation	L'offre de stationnement réservé aux personnes handicapées sur le territoire de la Ville n'a pas été diffusée sur le site Internet considérant que l'outil d'information accessible aux personnes handicapées n'est pas disponible. Ces actions ne seront pas reportées.

Objectif 5 : Diffuser le portrait des intersections accessibles		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
5.1 Élaborer et diffuser le portrait des intersections avec feux sonores. 5.1.1 Développer un outil d'information sur la localisation des intersections avec feux sonores. 5.1.2 Diffuser l'outil d'information sur le site Internet de la Ville, à la section Citoyens - personnes handicapées.	SIU, Circulation et signalisation	Le portrait des intersections accessibles munies d'un feu sonore n'est pas disponible sur le site Internet étant donné que l'outil d'information accessible aux personnes handicapées n'est pas disponible. Ces actions ne seront pas reportées.

<b>Autres projets</b> Aménager des entrées aux trottoirs de la Ville afin de répondre aux normes et recommandations d'usage, en tenant compte de l'accès des personnes en fauteuil roulant.	SEV, Voirie	Un inventaire de la hauteur des dénivellations entre la chaussée et les accès aux trottoirs et aux passages piétonniers a été réalisé.  En 2016, 74 intersections ont été corrigées (dénivellation entre le revêtement d'une chaussée et l'accès à un trottoir).  En 2017, 185 intersections ont été corrigées (dénivellation entre le revêtement d'une chaussée et l'accès à un trottoir). Au terme de ces deux années, tous les endroits identifiés non conformes aux normes d'usages lors de l'inventaire sont maintenant corrigés.
Aménager deux cases de stationnement réservé pour personne handicapée sur rue, au centre-ville.	SIU, Circulation et signalisation	L'aménagement de deux cases de stationnement réservé pour personne handicapée a été réalisé sur la rue Wellington Nord (devant la Halte des pionniers et le 14 Wellington).



## SPORTS ET LOISIRS

Objectif 6 : Offrir aux athlètes handicapés un accès à l'offre d'activités sportives, aux mêmes conditions que les athlètes inscrits dans les clubs sportifs admis à la Ville de Sherbrooke		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<p>6.1 Faire le portrait des athlètes handicapés inscrits dans un club sportif admis à la Ville de Sherbrooke.</p> <p>6.1.1 Connaître le nombre d'athlètes inscrits, par discipline sportive.</p> <p>6.1.2 Connaître le lieu et les périodes d'entraînement de ces athlètes.</p>	SSCVC, Sports et événements  Loisirs et vie communautaire	<p>L'accès aux activités sportives des clubs admis à la Ville pour les athlètes handicapés fait déjà partie des pratiques instaurées par les Fédérations sportives du Québec. Le SSCVC est à l'affût des besoins de ces athlètes et reste agile quant à l'adaptation des plateaux sportifs selon la demande. Ces actions ne seront pas reportées.</p>
<p>6.2 Analyser le portrait de l'offre d'activités sportives afin d'avoir une meilleure connaissance des besoins.</p> <p>6.2.1 Dégager des pistes de solutions pour répondre aux besoins identifiés.</p>		
<p>6.3 Développer des partenariats entre les clubs sportifs desservant la même discipline.</p> <p>6.3.1 Établir les besoins en ce qui concerne la programmation sportive.</p> <p>6.3.2 Cibler des plateaux sportifs pouvant accueillir les athlètes handicapés, selon les disciplines.</p> <p>6.3.3 Analyser les adaptations architecturales nécessaires pour la réalisation de la programmation sportive accessible aux athlètes handicapés.</p>		

# BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## SPORTS ET LOISIRS

Objectif 7 : Améliorer l'accès à l'accessibilité de l'offre d'activités aquatiques dispensées par la Ville de Sherbrooke		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<b>Piscines extérieures Claire-Fontaine et Saint-Alphonse-de-Liguori</b>		
<p>7.1 Élaborer et diffuser des outils d'information concernant l'accessibilité des piscines Claire-Fontaine et Saint-Alphonse-de-Liguori.</p> <p>7.1.1 Développer des outils de promotion pour l'accessibilité de la piscine.</p> <p>7.1.2 Développer et diffuser un outil d'information expliquant les conditions d'utilisation.</p> <p>7.1.3 Sensibiliser les organismes utilisateurs aux conditions d'utilisation.</p>	SSCVC, Activités aquatiques	<p>Un communiqué de presse a été produit par le Service des communications de la Ville et diffusé le 30 juin 2016, informant la population de l'ouverture officielle de la piscine le 1<sup>er</sup> juillet.</p> <p>Une analyse de l'environnement et des équipements adaptés a été réalisée par le gestionnaire des activités aquatiques au printemps 2016. Aucune amélioration en matière d'accessibilité n'a été nécessaire à la piscine Claire Fontaine du parc Victoria, car elle offre un environnement et des équipements adaptés facilitant la baignade aux personnes ayant des limitations fonctionnelles.</p>
<p>7.2 Analyser l'environnement de la promenade des piscines Claire-Fontaine et Saint-Alphonse-De-Liguori.</p> <p>7.2.1 Consulter le gestionnaire des piscines afin de connaître les besoins pour rendre accessible l'environnement du bassin.</p> <p>7.2.2 Analyser les besoins et proposer des aménagements accessibles.</p>		
<p>7.3 Mettre à jour les équipements aquatiques pour faciliter la baignade.</p> <p>7.3.1 Consulter le gestionnaire des piscines afin de connaître les équipements à mettre à jour pour rendre accessible la baignade.</p> <p>7.3.2 Analyser les besoins et proposer des mesures correctives.</p>		

## SPORTS ET LOISIRS

### Objectif 8 : Intégrer des enfants handicapés aux camps de jour sur le territoire de la Ville de Sherbrooke

Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
8.1 Mettre en place le projet pilote d’intégration d’enfants handicapés en camps de jour. 8.1.1 Mandater un organisme communautaire pour la réalisation du projet pilote. 8.1.2 Faire le suivi rigoureux du projet pilote d’intégration. 8.1.3 Analyser le projet pilote d’intégration en camps de jour.	SSCVC, Loisirs et vie communautaire	Le SSCVC suivant un appel d’offre de service professionnel a mandaté l’Association sherbrookoise pour la déficience intellectuelle (ASDI) pour les réalisations 2016 et 2017 du projet-pilote d’intégration des enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour des organismes délégués gestionnaire de la Ville de Sherbrooke.
8.2 Diffuser le portrait de l’offre de service en camps de jour spécialisés pour les enfants handicapés. 8.2.1 Développer et diffuser un outil d’information sur les différents camps de jour accessibles à Sherbrooke.		L’offre de service de camps de jour spécialisés pour les enfants handicapés n’a pas été diffusée à la demande des promoteurs, car ils ne sont pas outillés pour répondre à une éventuelle demande grandissante.
8.3 Dresser le portrait de l’intégration en camps de jour municipaux afin de connaître le nombre d’enfants ayant des incapacités à intégrer, le type de limitation fonctionnel, le modèle d’intégration, les adaptations mises en place et les sites fréquentés. 8.3.1 Mandater un organisme communautaire pour réaliser le portrait de l’intégration. 8.3.2 Accompagner l’organisme mandataire dans la collecte des informations auprès des gestionnaires de camps de jour mandatés par la Ville de Sherbrooke. 8.3.3 Collaborer à l’analyse des résultats de la collecte d’information. 8.3.4 Dégager des pistes de solution pour améliorer et pour faciliter l’intégration des enfants handicapés en camps de jour. 8.3.5 Élaborer un plan stratégique triennal pour faciliter l’intégration.		L’Association sherbrookoise pour la déficience intellectuelle (ASDI), dans le cadre des mandats 2016 et 2017 pour la réalisation du projet-pilote d’intégration des enfants ayant des besoins particuliers aux camps de jour, a dressé le portrait de l’intégration. Des pistes de solution facilitant le processus d’intégration ont été mises en œuvre en cours de mandat.

# BILAN 2016–2017 DU PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## COMMUNICATION

<b>Objectif 9 : Adapter les outils de communication municipale afin de mieux rejoindre les personnes handicapées.</b>		
<b>Actions et moyens</b>	<b>Ressources</b>	<b>Bilan des actions réalisées</b>
	<b>Responsables</b>	
9.1 Voir à rendre accessible le site Internet de la Ville, afin qu'il réponde aux normes en matière d'accessibilité (Web Accessibility Initiative – WAI). 9.1.1 Analyser le contenu et la présentation du site Internet. 9.1.2 Dégager des pistes de solution pour améliorer l'accessibilité du site Internet	S. Com	Le Service des communications, après diverses rencontres avec des groupes de personnes handicapées, a mis en place plusieurs correctifs afin de répondre aux normes en matière d'accessibilité (Web Accessibility Initiative – WAI). De plus, les modifications apportées au site Web de la Ville de Sherbrooke tiennent compte de ces normes et le prochain site de la Ville, développé en 2019, répondra à l'ensemble de ces recommandations.

## PARCS

<b>Objectif 10 : Améliorer l'accessibilité des parcs municipaux afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées</b>		
<b>Actions et moyens</b>	<b>Ressources</b>	<b>Bilan des actions réalisées</b>
	<b>Responsables</b>	
<b>Parcs de l'arrondissement de Fleurimont</b>		
<b>10.1 Parc Jardin-Fleuris</b> 10.1.1 Remplacer un siège de balançoire par un banc adapté et accessible pour un enfant handicapé.	SEV, Parcs	Le siège de la balançoire a été remplacé par un banc adapté rendant le module de jeu accessible.
<b>10.2 Nouveau parc Normand-Dussault</b>		Un nouveau parc a été aménagé en tenant compte de la notion d'accessibilité universelle dans la conception de l'espace.

# BILAN 2016–2017 DU PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 10 : Améliorer l'accessibilité des parcs municipaux afin de favoriser l'inclusion sociale des personnes handicapées		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<b>Parc de l'arrondissement du Mont-Bellevue</b>		
<b>10.3 Parc Lucien-Blanchard</b>		
<p>10.3.1 Revoir l'emplacement actuel des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées.</p> <p>10.3.1.1 Proposer et réaliser les mesures correctives respectant les normes de conception sans obstacle.</p>	SEV, Parcs	L'analyse de l'emplacement des espaces de stationnement réservés se fera ultérieurement par la Division des parcs et des espaces verts. Cette action est reportée en 2018.
<b>Parc de l'arrondissement de Jacques-Cartier</b>		
<b>10.4 Parc Jacques-Cartier</b>		
<p>10.4.1 Mettre en œuvre un groupe de travail composé de représentants d'organismes de personnes handicapées, du Centre de réadaptation de l'Estrie et des services municipaux afin d'analyser l'accessibilité du parc.</p> <p>10.4.1.1 Réaliser une rencontre d'échange concernant les besoins en accessibilité du parc.</p> <p>10.4.1.2 Organiser une visite du parc afin d'analyser la faisabilité des besoins.</p> <p>10.4.1.3 Analyser la configuration des espaces de stationnement dans le parc.</p> <p>10.4.1.4 Analyser et proposer des pistes de solution pour améliorer l'accessibilité du promontoire.</p> <p>10.4.1.5 Analyser et proposer un aménagement accessible pour la rampe d'accès au bâtiment Armand-Nadeau.</p> <p>10.4.1.6 Classer par priorité les pistes de solution émises par le groupe de travail.</p>	SEV, Parcs	<p>En juin 2016, un groupe de discussion, composé de personnes handicapées (visuelles, sourdes et à mobilité réduite) et de représentants de la Division des bâtiments et de la Division des parcs et des espaces verts, s'est rencontré pour échanger sur l'accessibilité du parc Jacques-Cartier.</p> <p>Août 2016, le groupe de discussion a réalisé une marche d'exploration du parc afin d'identifier les défis à l'accessibilité. L'analyse des pistes de solution et les recommandations ont été déposées en septembre 2016 aux représentants municipaux concernés.</p> <p>Les améliorations retenues ont été réalisées majoritairement en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Ajout d'une couche d'asphalte sur le sentier menant à la promenade à partir du stationnement du pavillon Armand-Nadeau;</li> <li>✓ Aménagement d'un sentier piétonnier accessible vers le promontoire;</li> <li>✓ Réparation de la chaussée (joints de dilatation) sur la promenade du Lac-des-Nations;</li> <li>✓ Réparation de la rampe d'accès au bâtiment Armand-Nadeau;</li> <li>✓ Aménager deux espaces de stationnement réservés près de l'accès à la rampe (surface asphaltée, marquage au sol et affichage)</li> </ul>
<p>10.4.2 Installer le nouveau mobilier urbain dans le parc.</p> <p>10.4.2.1 Analyser l'emplacement du nouveau mobilier urbain afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite (bancs, poubelles et tables à pique-nique).</p>		Du mobilier accessible aux personnes à mobilité réduite (bancs, poubelles et tables à pique-nique) a été ajouté au mobilier urbain existant.

## BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 10 : Améliorer l’accessibilité des parcs municipaux afin de favoriser l’inclusion sociale des personnes handicapées		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
10.4.2.2 Mettre en place le mobilier urbain.		
10.4.3 Rendre sécuritaire l’accès à la rivière par la promenade du Lac-des-Nations pour les personnes non voyantes. 10.4.3.1 Aménager une barrière flexible et amovible pour sécuriser un accès menant à la rivière par la promenade du Lac-des-Nations.		Des bollards rendant sécuritaire un accès menant à la rivière par la promenade du Lac-des-Nations ont été installés à la suite des recommandations du Centre de réadaptation de l’Estrie.
<b>Autres projets</b>		
10.5 <u>Parc de Saint-Alphonse-de-Liguori</u> , arrondissement 4	SEV, Parcs	La piscine du parc Saint-Alphonse-de-Liguori a été rénovée en 2016 offrant aux citoyens et citoyennes un plan d’eau accessible. La piscine est devenue la première piscine de type plage sur le territoire sherbrookoïse. Les travaux effectués comprennent également la mise en place de jeux d’eau dans la partie plage, la reconstruction du trottoir périphérique, l’installation de nouvelles clôtures ainsi que la pose de tourbe.
10.6 <u>Parc André-Viger</u> , arrondissement 4		Une table à pique-nique accessible aux personnes à mobilité réduite a été ajoutée au mobilier urbain existant.
10.7 <u>Parc D’Arcy-Bennett</u> , arrondissement 3		Un nouveau jeu modulaire accessible pour les enfants handicapés de 2 à 5 ans a été aménagé.
10.8 <u>Parc Irma-Levasseur</u> , arrondissement 1		Un nouveau parc en tenant compte de la notion d’accessibilité universelle dans la conception de l’espace a été aménagé.
10.9 <u>Parc Central</u> , arrondissement 1		Dix bancs de parc le long du sentier piétonnier ont été installés.
10.10 <u>Parc Ouellet</u> , arrondissement 1		Le parc a été réaménagé en entier en tenant compte de la notion d’accessibilité universelle (reconfiguration des espaces, remplacement des modules de jeux, installation de mobilier urbain et travaux de plantation.)
10.11 <u>Parc Roger-Gingues</u> , arrondissement 4		Un nouveau parc en tenant compte de la notion d’accessibilité universelle dans la conception de l’espace a été aménagé.
10.12 <u>Parc Thérèse-Lecomte</u> , arrondissement 1		Un nouveau parc en tenant compte de la notion d’accessibilité universelle dans la conception de l’espace a été aménagé.

## BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 10 : Améliorer l’accessibilité des parcs municipaux afin de favoriser l’inclusion sociale des personnes handicapées		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
10.13 <u>Parc du Plateau</u> , arrondissement 1		Un nouveau sentier en criblure de pierre a été aménagé en tenant compte de la notion d’accessibilité universelle.
10.14 <u>Parc Walter-Camden</u> , arrondissement 2		Un nouveau sentier en gravier compacté a été aménagé en tenant compte de la notion d’accessibilité universelle.
10.15 <u>Parc des Deux-Ruisseaux</u> , arrondissement 4		Aménager un espace de stationnement réservé et améliorer l’accessibilité du bâtiment de service en conformité avec les normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment.
10.16 <u>Installer du mobilier urbain accessible aux personnes à mobilité réduite.</u>		Installer des bancs et des paniers à rebuts et recyclage en bordure des rues Frontenac, Wellington Sud, chemin de Saint-Élie (route 220) et de la rue King Est.

### BÂTIMENTS

Objectif 11 : Améliorer l’accessibilité des infrastructures municipales ayant reçu une évaluation de la performance accessible par le consultant « Société logique ».		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<b>Arrondissement du Mont-Bellevue</b>		
<b><u>Bibliothèque Éva-Senécal</u></b>		
<b>11.1</b> Remplacer le pavage au sol devant l’entrée accessible au niveau du stationnement souterrain. 11.1.1 Réaliser les travaux de pavage afin de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite, l’entrée souterraine de la bibliothèque.	SEV, Bâtiments	Le pavage au sol devant l’entrée accessible au niveau du stationnement souterrain a été refait. Les comptoirs de prêt ont été réaménagés rendant leur utilisation accessible aux personnes à mobilité réduite.



## BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 11 : Améliorer l’accessibilité des infrastructures municipales ayant reçu une évaluation de la performance accessible par le consultant « Société logique ».		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<b>Arrondissement de Brompton</b>		
<b><u>Bâtiment de service du parc Nault</u></b>		
<p><b>11.2</b> Aménager des espaces de stationnement réservés pour personnes handicapées respectant les normes de conception sans obstacle.</p> <p>11.2.1 Consulter les services municipaux devant utiliser un espace réservé.</p> <p>11.2.2 Proposer et réaliser l’aménagement d’espace de stationnement réservé.</p>	<p>SIU, circulation et signalisation</p>	<p>Une affiche indiquant que l’espace réservé aux personnes à mobilité réduite a été installée sur la clôture.</p>
<b><u>Bureau d’arrondissement</u></b>		
<p><b>11.3.</b> Améliorer l’accessibilité du bureau d’arrondissement.</p> <p>11.3.1. Aménager des espaces de stationnement réservé pour personnes handicapées respectant les normes de conception sans obstacle.</p> <p>11.3.2. Aménager une rampe d’accès pour personne à mobilité réduite.</p> <p>11.3.3. Aménager une toilette accessible au rez-de-chaussée.</p>	<p>DGA-GT, projets majeurs</p>	<p>Une rampe d’accès ainsi qu’un espace de stationnement réservé ont été aménagés permettant aux personnes à mobilité réduite d’accéder au site. La salle de bain du bâtiment a été aménagée respectant les normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment.</p>
<b><u>Projet de Centre communautaire</u></b>		
<p><b>11.4.</b> Analyser la faisabilité d’aménager une partie de l’école secondaire de Brompton en centre communautaire.</p> <p>11.4.1. Proposer et réaliser des aménagements répondants aux normes de conception sans obstacle.</p>	<p>SSCVC, Loisirs et vie communautaire et DGA-GT, projets majeurs</p>	<p>Des salles de cours, une cuisine et des bureaux ont été aménagés permettant aux personnes à mobilité réduite d’accéder au site. Les salles de bain du bâtiment ont été aménagées respectant les normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment. Des espaces de stationnement réservés ont été aménagés.</p>

## BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 11 : Améliorer l’accessibilité des infrastructures municipales ayant reçu une évaluation de la performance accessible par le consultant « Société logique ».		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<b>Arrondissement de Rock Forest–Saint-Élie–Deauville</b>		
<b><u>Bâtiment de service du parc Central</u></b>		
<b>11.5</b> Améliorer l’accessibilité du bâtiment de service. 11.5.1 Dresser une liste des améliorations à apporter. 11.5.2 Analyser et proposer des mesures correctives répondant aux normes de conception sans obstacle. 11.5.3 Réaliser les mesures correctives émises selon l’ordre de priorités établi. 11.5.4 Remplacer la rampe d’accès pour personne à mobilité réduite.	SEV, bâtiments	La rampe d’accès a été réaménagée permettant aux personnes à mobilité réduite d’accéder au site, tout en respectant les normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment.
<b>Arrondissement de Fleurimont</b>		
<b><u>Centre Julien-Ducharme</u></b>		
<b>11.6</b> Réaliser des travaux d’aménagement accessible à l’intérieur du centre. 11.6.1 Peindre le marquage de nez de marche sur l’ensemble des escaliers intérieurs. 11.6.2 Ajuster le mécanisme d’ouverture des portes des salles. 11.6.3 Rallonger les mains courantes des escaliers menant au deuxième étage.	SEV, bâtiments	Les aménagements ont été réalisés en conformité avec les normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment.
11.6.4 Analyser la faisabilité d’améliorer l’accessibilité de l’entrée principale. 11.6.5 Dresser une liste d’amélioration à apporter. 11.6.6 Analyser et proposer des mesures correctives répondant aux normes de conception sans obstacle.	SEV, bâtiments	L’entrée principale du centre a été modifiée permettant d’accéder à l’intérieur sans obstacle, tout en respectant les normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment.

## BILAN 2016–2017 DU PLAN D'ACTION POUR L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Objectif 11 : Améliorer l'accessibilité des infrastructures municipales ayant reçu une évaluation de la performance accessible par le consultant « Société logique ».		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<b>Autres projets</b>		
11.7 <u>Pavillon Armand-Nadeau du parc Jacques Cartier</u>	SEV, bâtiments	Installer un affichage directionnel de la salle de bain accessible.
11.8 <u>Préau au parc du Marquis-de-Montcalm</u>		Construction d'un préau accessible pour les personnes à mobilité réduite.

### INTERVENTION MUNICIPALE

Objectif 12 : Baliser les interventions municipales en matière d'accessibilité universelle.		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
12.1 Promouvoir l'utilisation du <i>Guide pratique d'accessibilité universelle, manuel d'utilisation</i> , produit par la Ville de Québec, auprès des services municipaux.	SSCVC, Loisirs et vie communautaire	La promotion du <i>Guide pratique d'accessibilité universelle, manuel d'utilisation</i> , s'est faite en continu auprès des nouveaux employés municipaux.
12.2 Définir les orientations municipales en matière d'accessibilité universelle. 12.2.1 Consulter les services municipaux afin de connaître les outils et les méthodes de travail en matière d'accessibilité. 12.2.2 Développer une vision commune de l'accessibilité universelle.		Le SSCVC et le SEV se sont rencontrés à deux reprises afin de définir l'orientation municipale en matière d'accessibilité universelle. Il est proposé de développer une vision élargie d'une infrastructure municipale dans son environnement bâti et social permettant de mieux définir et planifier les projets de construction et/ou de rénovation, tout en tenant compte des normes de conception sans obstacle du Code de bâtiment.

## INTÉGRATION PROFESSIONNELLE

Objectif 13 : Faciliter l'intégration professionnelle d'une personne handicapée à la Ville de Sherbrooke.		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
<p><b>13.1</b> Analyser la faisabilité d'intégrer, en milieu de travail, une personne handicapée tout en respectant les limitations fonctionnelles de la personne. Connaître et analyser les besoins des organismes partenaires pour l'intégration professionnelle d'une personne handicapée.</p> <p>13.1.2 Analyser la faisabilité de mettre en place un projet pilote d'intégration professionnelle dans le respect des conventions collectives et des ententes de travail.</p>	SRH	<p>Intégration de deux stagiaires avec des limitations fonctionnelles pour la saison estivale, selon le Centre de réadaptation Estrie, à la Division des bâtiments et à la Division de l'évaluation. Les conditions de travail ont été adaptées selon les limitations (poste à temps partiel).</p>
<p><b>13.2</b> Mettre en œuvre les mesures identifiées dans le <i>Programme d'accès à l'emploi</i> pour le groupe cible des personnes handicapées.</p>	SRH	<p>La mise en œuvre des mesures identifiées dans le <i>Programme d'accès à l'emploi</i> pour le groupe cible des personnes handicapées s'est faite en continu et en collaboration avec les services municipaux concernés.</p> <p>Envoi de nos offres d'emploi à plusieurs organismes mandatés pour accompagner les personnes issues des groupes cibles dans la recherche d'emploi (Actions interculturelles, Orientation travail);</p> <p>Informé chaque comité de sélection de l'application du taux de nomination préférentielle dans les emplois sous-représentés, mesure recommandée par la CDPDJ et approuvée par le CM au 7 juillet 2008.</p>
<p><b>13.3 Autres actions</b></p> <p>Participation à la Foire de la diversité de l'emploi</p> <p>Projet pilote en collaboration avec le Centre St-Michel pour faciliter l'intégration professionnelle des étudiants handicapés.</p>	SRH	<p>Participation à la Foire de la diversité de l'emploi les 30 septembre et 1er octobre 2016 et les 20 et 24 octobre 2017;</p> <p>Un groupe de 5 étudiants handicapés a été intégré à l'équipe de préposés à l'entretien sanitaire pour la période de septembre 2017 à juin 2018. Les étudiants sont accompagnés d'une éducatrice du Centre St-Michel pour la formation et pour l'encadrement.</p>

# BILAN 2016–2017 DU PLAN D’ACTION POUR L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES

## PROGRAMME *SECOURS ADAPTÉ*

Objectif 14 : Mettre en œuvre le programme <i>Secours adapté</i> .		
Actions et moyens	Ressources	Bilan des actions réalisées
	Responsables	
14.1 Réaliser le programme Secours adapté. 14.1.1 Promouvoir le programme auprès des organismes communautaires et partenaires du réseau de la santé. 14.1.2 Analyser et évaluer annuellement le programme.	SSCVC, Loisirs et vie communautaire	Le mandat de la réalisation du programme Secours adapté a été octroyé à un organisme communautaire. Celui-ci voit à promouvoir le programme auprès des personnes ciblées et à maintenir une mise à jour rigoureuse de la banque de données.  Le mandat a été renouvelé avec l’organisme jusqu’en 2019.